



**MAIRIE DE LES MAZURES**

Rue Martin Marthe  
08500 LES MAZURES

☎ : 03.24.40.10.94

Fax : 03.24.40.41.88

Email : [Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr](mailto:Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr)

**PROCES - VERBAL**

~::~::~::~::~::~::~::~::~::~

**REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

~::~::~::~::~::~::~::~::~::~

**Lundi 22 Mars 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le 22 Mars à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la Mairie, au lieu habituel de ses séances, en respectant les gestes barrières dus à la Covid 19, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier individuel en date du 16 Mars 2021 sous la présidence de Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire.*

**PRESENTS (12)** : Mmes BONILLO DERAM Elisabeth, CORREIA DA SILVA Loetitia, BORCA Audrey, CARON Valérie, MM. BITAM Ali, ROGISSART Hervé, PERIGNON Claude, FRANCOIS Martial, ASCAS Jean-Noël, DIDIER Victor, LEON David, KWASSI Elvis.

**EXCUSES AVEC PROCURATION (3)** : Madame ZULICK Juliette ayant donné procuration à Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Madame PETIT Emilie ayant donné procuration à Madame CARON Valérie et Monsieur NOIZET Alexandre ayant donné procuration à Monsieur ROGISSART Hervé.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<b>15</b>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<b>12</b>
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	<b>03</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>15</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame BORCA Audrey est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 22 Décembre 2020, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

\*\*\*\*\*

**N°01-2021 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (Commune et Assainissement) :**

Au préalable, les membres de la commission Travaux-Finances se sont réunis le Jeudi 04 Mars 2021 et ont été destinataires des documents comptables 2020. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée la **situation de la Commune** d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

<b>Investissement</b>			
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019 :	785 870,16 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €
16 : Emprunts Capital :	217 271,44 €	10 : Dotations, fonds divers Et réserves :	170 993,21 €
040 : Opérations patrimoniales :	31 796,06 €	13 : Subventions d'investissement :	0 €
041 : Opérations patrimoniales :	2 407,69 €	1068 : Excédents fonct. Capitalisés :	777 434,16 €
20 : Immobilisations Incorporelles :	26 909,52 €	040 : Immo. Corporelles :	83 923,32 €
21 : Immobilisations corporelles :	72 989,61 €	041 : Immo. Incorporelles :	2 407,69 €
23 : Immobilisations en Cours :	109 177,12 €		
<b>Total :</b>	<b>1 246 421,60 €</b>	<b>Total :</b>	<b>1 034 758,38 €</b>
<b>Fonctionnement</b>			
011 : Charges à caractère Général :	474 123,70 €	002 : Excédent de fonctionnement Reporté :	8 264,83 €
012 : Charge de Personnel :	665 296,95 €	013 : Atténuations de charges :	55 476,99 €
014 : Atténuation de produits :	25 119,00 €	70 : Produits des services :	12 957,61 €
65 : Autres charges de gestion Courante :	284 231,37 €	73 : Impôts et taxes :	1 658 436,00 €
66 : Charges Financières :	29 721,80 €	74 : Dotations, Participations :	66 388,12 €
67 : Charges Exceptionnelles :	3 455,16 €	75 : Autres produits de gestion Courante :	57 881,97 €
042 : Opération d'ordre de transfert Entre sections :	83 923,32 €	76 : Produits financiers :	0 €
		77 : Produits exceptionnels :	50 291,59 €
		042 : Opération patrimoniales :	31 796,06 €
<b>Total</b>	<b>1 565 871,30 €</b>	<b>Total :</b>	<b>1 941 493,17 €</b>

### **Investissement :**

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à **426 347,69 €**. Ces opérations sont détaillées dans les chapitres 16, 20, 21 et 23.

Au chapitre 16 sont imputés les remboursements des emprunts pour un montant total de **217 271,44 €**.

Au chapitre 040, les **31 796,06 €** concernent la différence de valeurs pour les sorties d'actif.

Au chapitre 41, les **2 407,69 €** concernent la régularisation des écritures comptables.

Au chapitre 20 figurent les immobilisations incorporelles, essentiellement des frais concernant les travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme, les brevets et droits informatiques et les annonces légales pour enquête publique pour un montant total de **26 909,52 €**.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à **72 989,61 €**. Elles sont réparties de la manière suivante : frais de bornage des ventes de terrains Communaux, travaux forestiers, sécurité nouveaux

bâtiments communaux, branchement eau potable, extension de la réception télévision, travaux parking Rue du Blocus, Aménagement Rue des Lilas, outillage et petit équipement mis à la disposition du service technique pour l'entretien de la Commune, mise aux normes des illuminations de Noël, équipement de la nouvelle salle informatique à l'école et informatique Mairie.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours s'élèvent à 109 177,12 €. Une part importante a été consacrée à la fin des travaux de l'aménagement de la maison des services et de la salle d'arts martiaux et évolution artistique, l'aménagement du Chemin de la Grande Terre et l'achèvement des travaux d'aménagement du quartier des Hayettes.

A l'article 001 est reporté le déficit 2019 pour 785 870,16 €.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 034 758,38 €.**

Au chapitre 10 pour un total de 948 427,37 € figurent notamment les dotations et fonds versés soit au titre de la TVA récupérée sur les investissements pour un montant de 163 525,00 €, de la taxe d'aménagement pour un montant total de 7 468,21 €, mais également l'affectation en réserves de l'excédent de fonctionnement pour 777 434,16 €.

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de 5 036,00 € ainsi la différence de valeurs pour les sorties d'actif pour 78 887,32 €.

Au chapitre 041 se trouve la régularisation des écritures comptables pour 2 407,69 €.

### **Fonctionnement :**

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2019. **Le montant total en dépenses s'élève à 1 565 871,30 €.**

Au chapitre 011 d'un montant 474 123,70 € sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 012 figurent toutes les dépenses de personnel chargées, c'est-à-dire le montant des salaires versés et toutes les cotisations y afférentes pour un montant global de 665 296,95 €.

Au chapitre 042, on trouve la somme de 83 923,32 € qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des études et documents d'urbanisme ainsi que les sorties d'actif).

Au chapitre 014, les 25 119 € correspondent au prélèvement IRFP.

Au chapitre 65 d'un montant total de 284 231,37 € sont imputées les indemnités des Elus, ainsi que les cotisations sociales et de retraite et les contributions diverses (5 016,50 €), ainsi que les subventions versées aux associations et budgets annexes (236 410,35 €) et autres.

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de 29 721,80 €.

Au chapitre 67, les charges exceptionnelles pour un montant total de 3 455,16 € (récompenses maisons fleuries et illuminations de Noël + titre annulé exercice antérieur).

**Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 1 941 493,17€.**

Au chapitre 013 sont imputées des sommes pour un montant total de 55 476,99 € qui viennent en atténuation de charges et qui concernent le remboursement des indemnités de maladie versées au personnel (CPAM et assurance statutaire).

Au chapitre 70 pour 12 957,61 € figurent tous les produits relatifs aux coupes de bois, concessions cimetières, les prestations de services et redevances ainsi que les diverses activités.

Au chapitre 73 d'un montant de 1 658 436,00 € les impôts perçus par la Commune, les attributions de compensation, les sommes versées par le fonds national de garantie individuel pour remplacer la Taxe Professionnelle et diverses taxes (pylônes électriques).

Au chapitre 74 d'un montant total de 66 388,12 € figurent le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sur l'entretien des bâtiments publics communaux et de la voirie, les participations de l'Etat pour nos contrats aidés ainsi que nos différents partenaires.

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante pour 57 881,97 € figurent notamment les revenus liés à la location des logements communaux, du gîte et des salles.

Enfin au chapitre 77 pour 50 291,59 € sont repris les produits exceptionnels qui concernent essentiellement les remboursements de trop payés, des sinistres, et les produits des cessions d'immobilisations.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (recettes – dépenses) s'élève donc à 367 357,04 €.

Avec le report de 2019, le résultat s'élève à 375 621,87 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement 2020 s'élève à 211 663,22 €.

**Le résultat de clôture au 31 Décembre 2020 est donc de 163 958,65 €.**

**Mis au vote par M. BITAM Ali, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (Madame le Maire s'étant au préalable retiré de l'assemblée), le Compte Administratif 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité.**

Au préalable, les membres de la commission Travaux-Finances se sont réunis le Jeudi 04 Mars 2021 et ont été destinataires des documents comptables 2020. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée la situation du service de l'Assainissement d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

<b>Investissement</b>			
16 : Emprunts Capital :	32 521,97 €	001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019 :	16 826,25 €
040 : Opérations patrimoniales :	26 623,00 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €
21 : Immobilisations corporelles :	/	10 : Dotations, fonds divers Et réserves :	/
23 : Immobilisations en Cours :	/	040 : Opération transfert entre sections :	66 654,00 €
<b>Total :</b>	<b>59 144,97 €</b>	<b>Total :</b>	<b>83 480,25 €</b>
<b>Fonctionnement</b>			
001 : Déficit d'exploit. reporté 2019 :	4 478,41 €	70 : Prestations de services :	21 974,25 €
011 : Charges à caractère Général :	49 095,80 €	74 : Subventions d'Exploitation :	40 000,00 €
012 : Charge de Personnel :	/	75 : Autres produits de gestion Courante :	/
66 : Charges Financières :	15 523,68 €	042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections :	26 623,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :	66 654,00 €	<b>Total :</b>	<b>88 597,25 €</b>
<b>Total</b>	<b>135 751,89 €</b>		

#### **Investissement :**

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à 32 521,97 €, correspondants au remboursement du capital emprunts.

Au chapitre 040, les 26 623,00 € concernent les amortissements des subventions perçues.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 83 480,25 €.**

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de 66 654,00 €.

A l'article 001 est reporté l'excédent 2019 pour 16 826,25 €.

### **Fonctionnement :**

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2020. Le **montant total en dépenses s'élève à 131 273,48 €.**

Au chapitre 011 d'un montant **49 095,80 €** sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de **15 523,68 €.**

Au chapitre 042, on trouve la somme de **66 654,00 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des immobilisations).

Au compte 001 figure le montant du déficit d'exploitation 2019 reporté de **4 478,41 €.**

**Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 88 597,25 €.**

Au chapitre 70 pour **21 974,25 €** figure tout le produit de la redevance d'assainissement.

Au chapitre 74 d'un montant total de **40 000 €** figure la subvention d'exploitation du budget général de la Commune.

Au chapitre 042, on trouve la somme de **26 623 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en dépenses à la section d'investissement (amortissements des subventions perçues).

**Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (recettes – dépenses) s'élève donc à -42 676,23 €.**

**Avec le report de 2019 le résultat s'élève à -47 154,64 €.**

**L'excédent de la section d'investissement 2020 s'élève à 24 335,28 €.**

**Le résultat de clôture au 31 Décembre 2020 est donc de -22 819,36 €.**

**Mis au vote par M. BITAM Ali, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (Madame le Maire s'étant au préalable retiré de l'assemblée), le Compte Administratif 2019 du service Assainissement est adopté à l'unanimité.**

### **N°02-2021 : COMPTES DE GESTION 2020 DU TRESORIER (Commune et Assainissement) :**

Les Comptes de Gestion 2020 de la Commune et du service de l'assainissement établis par le Trésorier de ROCROI, également examinés lors de la Commission Travaux-Finances du Jeudi 04 Mars 2021, sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2020 respectifs présentés précédemment.

**Mis au vote par Madame le Maire, ces derniers sont adoptés à l'unanimité.**

### **N°03-2021 : AFFECTATIONS RESULTATS 2020 :**

**\* Commune :** Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, Constatant le Compte Administratif 2020 faisant apparaître :

- Un besoin de financement d'investissement de	211 663,22 €
- Solde des restes à réaliser de	/
- Un excédent de fonctionnement de	375 621,87 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 31.12.2019 :	8 264,83 €
Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2020 :	367 357,04 €
Excédent de Fonctionnement cumulé :	375 621,87 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivants :**

Compte 001 : besoin de financement d'investissement reporté	211 663,22 €
Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé	211 663,22 €
Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté	163 958,65 €

**\* Assainissement :** Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,  
Constatant le Compte Administratif 2020 faisant apparaître :

- Un besoin de financement d'investissement de	/
- Solde des restes à réaliser de	/
- Un déficit de fonctionnement de	- 42 676,23 €
Déficit de Fonctionnement reporté au 31.12.2019 :	- 4 478,41 €
Déficit de Fonctionnement de l'exercice 2020 :	- 42 676,23 €
Déficit de Fonctionnement cumulé :	- 47 154,64 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivants :**

Compte 001 : Excédent d'investissement reporté	24 335,28 €
Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé	/
Compte 002 : Déficit de Fonctionnement reporté	- 47 154,64 €

#### **N° 04-2021 : INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS :**

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de GRDF concernant la pose d'un système de télérelève des compteurs gaz communicants devant être installé 30 Rue du Lac (Hameau des Vieilles Forges) 08500 LES MAZURES. La redevance annuelle s'élève à 50 €.

Après lecture de la convention à intervenir, **le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir.**

#### **N° 05-2021 : RECOMPENSES SAPIN DE NOËL BIBLIOTHEQUE :**

Suite à la participation des enfants mazurois à la décoration du sapin de Noël 2020 de la Bibliothèque l'Astrol@abe, **le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer aux 51 participants, un bon à valoir de 10 € sur une entrée au parc Ardennes Terre d'Aventures du lac des Vieilles Forges.**

#### **N° 06-2021 : RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SPL-XDEMAT :**

Par délibération du **13/04/2017**, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...  
A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.  
Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.  
En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration. Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.  
Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,  
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,  
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

**Le Conseil Municipal, après examen, à l'unanimité décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.**

**N° 07-2021 : REMUNERATION SERVICE CIVIQUE (indemnité complémentaire) :**

Par délibération n° 2018-10, le Conseil Municipal a délibéré pour verser une indemnité supplémentaire égale à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente) l'indice 244 de la Fonction Publique, soit 107,58 € (actualisés) par mois prise en charge par la structure agréée pour 7 jeunes.

Suite à la reconduction de l'agrément 2019 pour 2 postes en 2021 et 2022 de contrats d'engagement de service civique, le Conseil Municipal doit se prononcer pour reconduire ce complément de rémunération pour la période précitée.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de compléter la rémunération de chaque jeune volontaire signataire de ce contrat d'engagement service civique.**

**N° 08-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT CENTRE SOCIAL AMEL :**

Par courrier en date du 14 Décembre 2020, le Centre Socio Culturel AMEL sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 3 324,00 € au titre de l'année 2021 pour l'acquisition du nouveau parc informatique (coût de l'opération 6 647,84 € TTC).

**Le Conseil Municipal à la majorité, (14 voix Pour et 1 Abstention : M. BITAM Ali), valide les termes de la demande. Les crédits seront prévus au budget primitif 2021. La somme sera versée sur production de la facture acquittée et du bilan de financement de l'action.**

**N° 09-2021 : REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION MEUSE AVAL :**

Dans le cadre de la révision du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) Meuse aval, Madame le Maire a reçu en Mairie les services de la Direction Départementale des Territoires pour la concertation sur le projet de la cartographie réglementaire de la Commune. La partie concernée par ce dispositif se situe en limite de la Commune d'ANCHAMPS.

Une réunion de présentation au public aura lieu en webconférence sur Youtube le Mercredi 31 Mars 2021.

La Commune devra se prononcer ultérieurement sur la révision définitive.

**N° 10-2021 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son territoire. La loi du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) permet aux communautés de communes de devenir AOM locale, et redéfinit le schéma-type d'organisation territoriale de cette compétence « mobilité » autour de deux niveaux de collectivités :

- La région, AOM régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- L'EPCI, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

En cas de non transfert de la compétence, la Région deviendra AOM locale en lieu et place de l'intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

Pour une communauté de communes, prendre la compétence AOM c'est :

- Devenir acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité,
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir,
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins,
- Elaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire (Plan de mobilité ou Plan de mobilité simplifié) ... .

Par délibération n°2021-24 datant du 22 Février 2021, le Conseil Communautaire de Vallées et Plateau d'Ardenne s'est positionné favorablement à la prise de cette compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale au 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

**Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Vu l'article L. 5511-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-24 en date du 22 février prise par le Conseil Communautaire ;

Vu les éléments présentés ci-dessus ;

Considérant que si la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale n'est pas transférée à la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, elle sera transférée automatiquement à la Région au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à conserver cette compétence à l'échelle intercommunale ;

**décide de se positionner favorablement au transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.**

### **Communications diverses :**

- Dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, Madame le Maire fait part à l'assemblée du déploiement des tests salivaires dans les écoles. Ces tests pour notre école se feront le Mardi 23 Mars 2021 après-midi par le personnel de la Croix Rouge à destination des enfants de la Petite Section au CM2 dont les parents auront donné leur accord.

- Madame le Maire informe l'assemblée du nombre d'habitants de la commune comptabilisé au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 : LES MAZURES compte 913 habitants.

- Madame le Maire informe l'assemblée du remplacement du véhicule utilitaire communal et de la vente du minibus communal.

- L'association FLAP organisatrice du festival Cabaret Vert, remercie le Conseil Municipal pour le soutien financier apporté compte tenu de l'annulation de l'édition 2020.

- Les éducateurs du centre aquatique Vallées et Plateau d'Ardenne proposent d'intervenir dans l'école de la commune. Dans le cadre de Terre de Jeux 2024, ces personnes proposent une intervention ciblée sur l'activité physique s'articulant sur une demi-journée, avec en première partie un temps d'échange sur l'activité physique et dans un second temps la création d'ateliers sportifs en extérieur. Madame la directrice sera contactée prochainement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.**